



RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00450

Numéro SIREN : 424 926 228

Nom ou dénomination : 2MA2P

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2013 sous le numéro de dépôt 1224

2MA2P
Société à responsabilité limitée au capital de 76 500 euros
Siège social : Zone Industrielle de Brais - Rue Denis Papin - 44600 ST NAZAIRE
RCS SAINT NAZAIRE 424 926 228

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 MARS 2013

L'an deux mille treize,

Le vingt-neuf mars,

A 10 heures,

Les associés de la société 2MA2P, société à responsabilité limitée au capital de 76 500 euros, divisé en 8 500 parts de 9 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, dans les locaux d'ORATIO Avocats sis 5 rue Albert Londres à NANTES (44300) sur convocation de la gérance faite par lettre recommandée en date du 14 mars 2013 à chaque associé.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Monsieur Bertrand TENEAU,
propriétaire de 3 285 parts sociales
est *présent*

Monsieur Wulfran FUZEAUX,
propriétaire de 3 285 parts sociales
est présent

Monsieur Daniel VINATIER,
propriétaire de 1 190 parts sociales
est *représenté*

Monsieur Arnaud SARDAIS,
propriétaire de 400 parts sociales
est *représenté*

Madame Nathalie VINATIER,
propriétaire de 340 parts sociales
est *présente*

Les associés présents ou représentés possédant ainsi *8500* parts, soit au moins les trois quarts des parts sociales, l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Wulfran FUZEAUX, cogérant associé.

La société ATLANTIQUE AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 14 mars 2013, est absente et excusée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport de la gérance et du rapport du Commissaire aux Comptes,**
- **Autorisation donnée à la gérance de racheter 340 parts sociales en vue de les annuler,**
- **Réduction consécutive du capital social de 76 500 euros à 73 440 euros par diminution du nombre de parts sociales, sous condition suspensive,**
- **Modification corrélative des statuts sous la même condition,**
- **Questions diverses,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- la feuille de présence,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- le rapport de la gérance,
- le rapport du Commissaire aux Comptes,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance et du rapport du Commissaire aux Comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et du rapport du Commissaire aux Comptes, autorise, la gérance à effectuer le rachat par la Société des 340 parts de 9 euros chacune, émises par la Société, détenues par Madame Nathalie VINATIER, moyennant le prix global de 24 000 euros soit environ 70,59 euros par part sociale.

Le prix sera payable au moyen d'un crédit vendeur, sans intérêt, à savoir :

- la première échéance le 30 septembre 2013 de 12 000 euros
- la seconde échéance le 30 septembre 2014 de 12 000 euros.

La différence entre le prix global de rachat et la valeur nominale des parts rachetées sera imputée sur le compte « Autres Réserves ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, autorise la réduction du capital social de 76 500 euros à 73 440 euros par annulation des parts rachetées, sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sous réserve de la réalisation effective de cette réduction de capital, décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la manière suivante :

Article 6 – Apports, formation du capital

Il est rajouté in fine, le paragraphe suivant :

« Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 mars 2013 le capital social a été réduit d'une somme de 3 060 Euros par rachat et annulation de 340 parts sociales et ainsi porté à 73 440 Euros. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Article 7 – Capital

Le capital social est fixé à SOIXANTE TREIZE MILLE QUATRE CENT QUARANTE EUROS (73 440 €).

Il est divisé en 8 160 parts sociales de 9 euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 8 160. Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

- Monsieur Bertrand TENEAU
à concurrence de trois mille deux cent quatre vingt cinq (3 285) parts sociales,
numérotées de 1 à 3 285, ci 3 285 parts
- Monsieur Wulfran FUZEAUX
à concurrence de trois mille deux cent quatre vingt cinq (3 285) parts sociales,
numérotées de 3 286 à 6 570, ci 3 285 parts
- Monsieur Daniel VINATIER
à concurrence de mille cent quatre-vingt dix (1 190) parts sociales
numérotées de 6 571 à 7 760, ci 1 190 parts
- Monsieur Arnaud SARDAIS
à concurrence de quatre cents (400) parts sociales
Numérotées de 7 761 à 8 160, ci 400 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 8160 parts.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la gérance à l'effet de décider le rachat des parts ainsi que leur annulation et la réduction de capital consécutives, de constater la réalisation de la condition suspensive, de payer le prix, et de constater la réalisation définitive de la réduction de capital et la modification des statuts.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et des actes subséquents et à la société ORATIO Avocats sise 5 rue Albert Londres à NANTES (44300) à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les cogérants.

Monsieur Wulfran FUZEAUX



Monsieur Bertrand TENEAU



Enregistré à : SIE DE SAINT-NAZAIRE SUD-EST

Le 10/04/2013 Bordereau n°2013/612 Case n°17

Ext 1672

Enregistrement : 375 € Pénalités :

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

L'Agent des impôts

Martine LOISEAU
Agent Administratif des Finances Publiques



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE **SAINT-NAZAIRE**
BP 274
44616 SAINT NAZAIRE

BUZY REBILLARD SIMONNEAU ET ASSOCIES
21 rue Edouard Vaillant
BP 63837
37038 Tours

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : M.R.D.

Numéro RCS : 792 485 047

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Numéro Gestion : 2013B00317

Adresse : 49 boulevard du Général de Gaulle
44500 La Baule Escoublac

Numéro du Dépôt : 2013R001225 (2013 1228)

Date du dépôt : 16/04/2013

1 - Type d'acte : Statuts constitutifs par acte sous seing privé
Date de l'acte : 06/03/2013

Nous vous invitons à lire attentivement le présent récépissé de dépôt. Si vous constatez une erreur matérielle, veuillez nous envoyer un message par fax au 02.40.66.73.60 ou nous joindre par téléphone au 02.40.22.52.32.

Délivré à Saint-Nazaire le 16 avril 2013

Le Greffier,

